



Ordonnance de télécom CRTC 2006-217-1

Ottawa, le 29 août 2006

Bell Aliant Communications régionales, société en commandite

Référence : Avis de modification tarifaire 200

Service de ligne numérique à paires asymétriques – Réseau étendu

Erratum : Ordonnance de télécom CRTC 2006-217

Au paragraphe 35 de l'ordonnance *Service de ligne numérique à paires asymétriques – Réseau étendu*, Ordonnance de télécom CRTC 2006-217, 23 août 2006 (l'ordonnance 2006-217), les tarifs mensuels du Service de ligne numérique à paires asymétriques – Réseau étendu (LNPA-RE) ont été transcrits incorrectement. En raison de l'erreur, les tarifs pour les périodes contractuelles d'un an et de trois ans ont été inversés. Le tableau figurant au paragraphe 35 de l'ordonnance 2006-217 doit donc se lire ainsi :

Accès LNPA-RE	Tarif 1 an (par mois)	Tarif 3 ans (par mois)
Premiers 500	95,00 \$/l'unité	85,00 \$/l'unité
500 suivants	85,00 \$/l'unité	75,00 \$/l'unité
1001 ou plus	70,00 \$/l'unité	60,00 \$/l'unité
	Frais uniques	Frais uniques
Frais de service par accès	225,00 \$	225,00 \$
Frais de reconfiguration	500,00 \$	500,00 \$

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>